

Formations « Prévention et lutte contre les violences sexuelles et sexistes »

Formation n°1 - encadrement supérieur

Durée : 1h30 ou 3h

Objectif :

- Connaître les responsabilités des cadres dirigeants en matière de harcèlement et de violences sexuelles au sein de leurs services,
- Savoir identifier les situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles,
- Responsabiliser les cadres dirigeants en prenant conscience des conséquences de situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles,
- Savoir comment agir avec les agents se déclarant victimes et les agents incriminés.

Programme

Accueil, introduction

1. Définitions / chiffres
 2. Les causes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles
 3. Les sanctions disciplinaires et pénales
 4. La responsabilité de l'encadrement au quotidien
 5. Comment réagir face à un fait ?
 6. Fiche action récapitulative
- Conclusion (les 5 règles d'or)

Formation n°2 - personnels en charge des ressources humaines, cadres intermédiaires, responsables de la prévention des discriminations

Durée : 1h30, 3h ou 6h

Objectif

A l'issue de la formation, les personnels RH, les cadres intermédiaires, les référents diversité et les acteurs de prévention devront être en capacité de :

- Savoir identifier et comprendre ce qu'est le harcèlement sexuel mais aussi toutes les formes de comportements hostiles à connotation sexuelle et de violences sexuelles dans la vie professionnelle
- Appréhender le cadre légal et les risques disciplinaires et pénaux encourus

Programme

Accueil, introduction

1. Définitions / chiffres
2. Les causes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles
3. Les sanctions disciplinaires et pénales
4. La responsabilité des RH et de l'encadrement

5. Comment repérer, comment réagir ?
 6. Les interlocuteurs dédiés et leur rôle
 7. Fiche action récapitulative
- Conclusion (les 5 règles d'or)

Formation n°3 - membres des instances représentatives du personnel (IRP)

Durée : 6h

Objectif

A l'issue de la formation, les membres des institutions représentatives du personnel devront être en capacité :

- d'appréhender le cadre théorique et juridique des agissements sexistes, du harcèlement et des violences sexuels,
- de maîtriser les dispositifs et acteurs concernés au sein de chacun des ministères,
- d'accompagner les agents dans la protection de leurs droits.

Programme

1. Sensibilisation à l'égalité femmes - hommes et aux stéréotypes sexistes
2. Définitions / chiffres
3. Les causes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles
4. Les mécanismes des violences sexistes et sexuelles
5. Les sanctions disciplinaires et pénales / Les lois
6. Les outils à disposition des IRP
7. Comment repérer ?
8. Comment réagir en tant que témoin ?
9. Comment réagir en cas de faits de violences ?
10. Les interlocuteurs dédiés et leur rôle
11. Répondre aux objections et aux idées reçues
12. Fiche action récapitulative spéciale IRP

Formation n°4 - tout.e. agent.e. (personnels administratifs, techniques, enseignant.e.s, enseignant.e.s chercheur.euse, ...)

Durée : 6h

Objectif

Cette formation doit permettre aux agents de :

- Savoir identifier et comprendre ce qu'est le harcèlement sexuel mais aussi toutes les formes de comportements hostiles à connotation sexuelle et de violences sexuelles dans la vie professionnelle,
- Appréhender le cadre légal et les risques disciplinaires et pénaux encourus.

Programme

1. Sensibilisation à l'égalité femmes - hommes et aux stéréotypes sexistes
2. Définitions / chiffres
3. Les causes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles
4. Les mécanismes des violences sexistes et sexuelles
5. Les sanctions disciplinaires et pénales / Les lois
6. Comment réagir en tant que témoin ?

7. Les interlocuteurs dédiés et leur rôle
8. "Une femme comme moi", court métrage de la MIPROF
9. Répondre aux objections et aux idées reçues
10. Fiche action récapitulative spéciale agent.e

Formation n°5 - tout public (agent.e.s et étudiant.e.s)

Ce module est obligatoire pour tout.e. agent.e. et tout.e. étudiant.e. n'ayant suivi aucun des autres modules apparaissant dans le présent document

Durée : 3h

Objectif

Cette formation doit permettre aux agents de :

- Savoir identifier et comprendre ce qu'est le harcèlement sexuel mais aussi toutes les formes de comportements hostiles à connotation sexuelle et de violences sexuelles dans la vie professionnelle,
- Appréhender le cadre légal et les risques disciplinaires et pénaux encourus.

Programme

1. Définitions / chiffres
2. Les causes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles
3. Les mécanismes des violences
4. Les sanctions disciplinaires et pénales
5. Etudes de cas - Comment réagir au quotidien
6. Répondre aux objections